

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD. ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, 161. réd. (039) 23 10 88 161 adm et publ. (039) 23 10 87 CCP 23 313. Lausanne Saint Pierre 1 tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCF 12 27 15 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13 — 6 mois Fr 25 — 1 an Fr 50. — LE NUMERO 30 ct Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS On a fait maigre en ce Mardi gras

En ce Mardi gras, on a plutôt fait maigre au Grand Conseil vaudois. A part la liquidation sans discussion d'une série de deuxième débats (subventions pour la construction d'ateliers de handicapés et pour celle d'une maison de jeunes à Bellevaux, crédits de 3 736 000 fr. pour l'Hôpital cantonal — 141 voix sans opposition — de 4 504 000 fr. pour le CHUV — 137 voix contre 0 — de 4 300 000 fr. pour l'École d'infirmières assistantes de Morges — 138 voix contre 0 — garantie pour l'Hôpital de Nyon et crédit pour l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains, on n'aurait plus guère eu quelque chose à se mettre sous la dent si deux libéraux, MM. Gesseney (Aigle) et Pouly (Tavel), ainsi que leur frère en l'Eternel, M. Muret (pop.), n'avaient fourni leur pâte aux députés.

DEUX CONCEPTIONS DE L'ESTIMATION FISCALE

Le député aiglon, qui développa une motion sur l'estimation fiscale des immeubles aussi bien agricoles et viticoles que locatifs, eut le grand mérite de permettre au chef du Département des finances A. Gavillet d'exposer sa conception — et celle de l'exécutif — sur l'estimation fiscale face à la conception de la droite.

C'est ainsi qu'à la question de M. Gesseney: « Pour quelles raisons le Conseil d'Etat a-t-il pris la décision de reviser les taxes fiscales des immeubles? » le conseiller d'Etat socialiste répondit notamment: « Une révision générale était plus nécessaire que jamais. Depuis 1960, nous connaissons une période d'inflation importante. L'argent se déprécie. Inversement, les immeubles demeurent des valeurs réelles; ils sont donc revalorisés par rapport à un argent dévalué. »

» Dans certaines zones, la raréfaction du sol a entraîné une importante plus-value des terrains. Enfin et surtout, les loyers ont fortement augmenté. Or on sait que la valeur des

immeubles locatifs correspond au rendement des loyers, capitalisés...

» Chaque année, ce sont 10 000 à 12 000 estimations qui sont révisées sur un total de 100 000 et augmentées dans une proportion de l'ordre de 6 à 8 % dans leur ensemble...

» D'un autre côté, les propriétés qui ne changent pas de main conservent leur estimation fiscale antérieure. Il est donc nécessaire, régulièrement, de rétablir la parité entre les différentes catégories de propriétés de même nature.

» Le principe fondamental auquel répond la décision du Conseil d'Etat est celui de l'égalité du citoyen et du contribuable devant la loi. Egalité entre les propriétaires immobiliers, c'est-à-dire entre ceux dont les immeubles ont été, à titre individuel, révisés et ceux dont la taxation date de 1960; égalité, d'autre part, entre les propriétaires de biens mobiliers dont la valeur est constamment adaptée notamment par le jeu de la bourse et les propriétaires de biens immobiliers. »

A la question: « Sur la base de quelles règles cette révision aura-t-elle lieu? » A. Gavillet déclara:

« L'estimation fiscale s'établit par une moyenne entre la valeur vénale et la valeur de rendement. Aucun changement n'est apporté à ce principe pour la révision décidée en 1970. Les commissions d'estimation ont reçu cependant pour mission de s'occuper d'abord des communes où le mouvement immobilier a été important, zone urbaine ou touristique. »

» Les commissions d'estimation établissent la valeur de rendement des immeubles agricoles sur la base des fermages. Il s'agit là d'une pratique constante qui n'a jamais fait l'objet de sérieuses critiques. Or les fermages sont soumis à un contrôle sévère; ils ont peu évolué et ne sont pas de nature à provoquer une hausse importante des estimations des immeubles agricoles. Toutes ces règles ont pour but d'établir l'égalité de traitement des agriculteurs, tous les immeubles étant estimés selon les mêmes normes, compte tenu de leur fonction. »

Enfin, à la question: « Comment le Conseil d'Etat concilie-t-il la politique en la matière avec celle qu'il prétend mener en matière de maintien des loyers à un niveau aussi bas que possible? » le leader socialiste répliqua: « Cette question postule le principe que c'est l'estimation fiscale qui est la cause des loyers chers. Une telle affirmation est d'une logique qui consiste à prendre l'effet pour la cause. »

» Le Conseil d'Etat constate que les loyers sont dictés par le marché immobilier sans égard au montant de l'estimation fiscale. C'est plutôt la poussée des prix et des loyers qui est à l'origine de la nécessité de reviser les estimations fiscales qui n'ont pas suivi le mouvement, et non la révision d'estimation fiscale qui entraîne inéluctablement l'augmentation des loyers. »

LES PRÉFETS NE SONT PAS PAYÉS D'INGRATITUDE

Cariatides élégantes ou rondouillardes de l'édifice du radicalisme vaudois, les préfets eussent-ils pu être oubliés du pouvoir et, eussent-ils pu ne pas toucher le traitement élevé que leurs hauts mérites appellent tout naturellement? Quelques sommets qu'ait atteints parfois l'ingratitude humaine, la chose paraît invraisemblable. Un député libéral, — est-ce une erreur d'aiguillage ou le sentiment profond d'une vocation cantonale? — semble avoir estimé pourtant que l'invraisemblable pouvait être vrai quelquefois et il a fait part de ses inquiétudes au Grand Conseil. Par bonheur, ses craintes se sont révélées vaines et, de la bouche même du conseiller d'Etat Schumacher, tous les députés qui auraient pu en douter ont appris avec un soulagement certainement très vif que « les préfets vaudois sont actuellement normalement rétribués ». »

(Suite en dernière page.)

Ils sont restés « au vert »



Tandis que leur procès se poursuit à Lausanne (voir ci-dessous), les accusés du groupe Béliers sont restés « au vert », après leur voyage à Strasbourg. Ou plus exactement « au blanc », puisqu'ils attendent le verdict dans le cadre enneigé de leur « quartier général », la ferme des Vies, près de Develier.

Au procès des Béliers Mon-Repos ne veut pas s'encombrer de martyrs

Jusqu'à midi, on a vu encore défilier un certain nombre de témoins cités par la défense. L'audience a repris au début de l'après-midi avec le surprenant réquisitoire du procureur. Enfin, l'un des trois avocats, M^e A. Baumgartner, de Lausanne, défenseur des accusés B. Varrin et P. Grimm, a demandé en conclusion de sa plaidoirie l'acquiescement de ses deux clients.

Mais reprenons le cours de ces débats au moment où l'on a entamé cette seconde journée du procès des neuf Béliers.

— Est-ce que vous ne vous êtes pas rendu compte de ce qui se passait derrière votre dos? a demandé le président de la Cour au chauffeur de l'autocar qui a conduit les Béliers à Berne.

— Je fais mon travail, c'est tout. D'ailleurs, je n'écoute pas ce que dit, qui a signé la feuille de route?

— C'est bien l'un des participants, portant le numéro 18 sur la photographie, que vous avez reconnu à l'instigation, qui a signé la feuille de route? Le chauffeur: — Oui, c'est lui.

Le président: — Ceci est important, messieurs de la Cour, car il s'agit de l'accusé Chenal G. qui nie pourtant avoir été à Berne le jour de l'intrusion des Béliers au Palais fédéral.

On fait introduire le témoin suivant, M. M. Adank, journaliste à la télévision: — Je n'ai pas assisté directement à l'événement, mais j'ai pu en suivre le déroulement depuis la salle des commentateurs au moyen d'un moniteur. La Télévision suisse alémanique ainsi que la Télévision suisse romande n'étaient déjà plus sur les ondes. Le Tessin a demandé de rester en ligne pour suivre en direct l'élection d'un juge fédéral d'origine tessinoise justement. Voilà pourquoi il a été pos-

sible de filmer l'entrée des Béliers dans la salle du Conseil national. Ceux-ci n'ont d'ailleurs manifesté à aucun moment des sentiments de violence ou d'agressivité.

G. Perrin, journaliste parlementaire, était à son poste lorsque l'incident s'est produit:

— Les huissiers étaient en train de distribuer ou de ramasser des bulletins de vote lorsqu'un groupe de jeunes est entré par une porte latérale, suivi d'un autre groupe. Tous n'ont pas pu arriver au pied de la tribune des orateurs. Certains en ont été en effet empêchés par des députés. Le président du Conseil national a alors donné l'ordre d'évacuer la salle. Cette sommation n'a pas eu de résultats. On a eu de la peine à comprendre le message lu par l'un des jeunes Jurassiens tellement il y avait de brouhaha.

Le président: — A votre avis, quels étaient les sentiments des Béliers au moment de l'intrusion?

M. Perrin: — Ils ont résisté passivement. Aucun n'a essayé de se « colleter » avec les huissiers. Ils voulaient faire parler d'eux, mais leur intention n'était certainement pas de démolir le vénérable édifice.

Le président: — D'après vous, combien de temps a duré l'incident?

— M. Perrin: — Un bon quart d'heure depuis l'entrée du premier Béliers jusqu'au moment où le dernier a quitté la salle. Je crois que le film de la Télévision tessinoise ne rapporte pas le temps réel.

La défense: — Est-il vrai qu'il est facile de pénétrer à l'intérieur du Palais fédéral?

M. Perrin: — On entre au Palais fédéral comme dans un moulin. Aucune pancarte d'interdiction n'est apposée sur les portes qui donnent sur l'hémicycle du National.

A PROPOS...

Sur les pouvoirs réels. Dans « France Observateur » du 8 février 1971, je lis, sous la plume de Jean Daniel:

« Le Pentagone est le plus gros propriétaire du monde: 13 millions d'hectares de bases d'installations et de terrains de manœuvre. C'est la plus riche entreprise: 200 milliards d'actif sous forme de propriétés et d'équipements. C'est le plus gros employeur: 4 700 000 personnes, c'est-à-dire trois fois plus que tout le personnel de la General Motors, de Chrysler, de General Electric, de la Standard Oil, d'IBM et de U.S. Steel. C'est le plus gros acheteur: 200 000 contrats de fournitures, pour une valeur de 40 milliards de dollars, passés en 1969. Il dispose du plus grand réseau de radios et de télévisions dans le monde et finance ou contrôle 1450 journaux ainsi qu'un extraordinaire réseau de technocrates, de chercheurs et d'universitaires. »

» Comment cette extraordinaire puissance s'est-elle récemment ma-

nifestée dans l'affaire vietnamienne? En 1969, le « complexe » réussit — contre la volonté évidente du président Nixon — à diminuer d'un tiers la réduction prévue du budget militaire en pesant de tout son poids sur le Congrès. La même année, le lobby de l'industrie chimique du Pentagone se déchaine contre la campagne du sénateur Richard McCarthy, qui dénonce le stockage des armes chimiques et bactériologiques et l'utilisation des gaz. Au Congrès, qui demande des explications, le Pentagone répond qu'il reviendrait plus cher de les détruire que de les stocker. On admet que ce stockage est dangereux (4600 moutons ont été contaminés). Conclusion implicite: la meilleure affaire serait de les utiliser pour s'en débarrasser! »

De quoi faire rêver le DMF et nos colonels, qui manifestement ne font pas tout à fait le poids en face de la Nestlé... Il serait néanmoins intéressant de savoir à combien s'élève l'actif du dit DMF, de combien d'hectares il dispose, etc.

Jeanlouis CORNUZ.

PANORAMA DE LA JOURNÉE EN SUISSE

VON DER WEID: « IL EST GRAVE DE NE PAS VOULOIR VOIR LES TORTURES »

L'opinion publique internationale est le seul frein à l'intensification de la torture systématique au Brésil, a déclaré mardi à Genève Jean-Marc von der Weid, ancien président clandestin de l'Union nationale des étudiants brésiliens, au cours d'une conférence de presse. M. von der Weid, qui possède la double nationalité suisse et brésilienne va faire une série de conférences dans notre pays.

Comme on lui demandait ce qu'il pensait de la réponse récente du Conseil fédéral à une ques-

tion d'un conseiller national, il a affirmé qu'il était grave de ne pas vouloir voir les tortures au Brésil sous prétexte d'un manque de preuves, car cela pouvait laisser penser que le Gouvernement suisse subissait la pression d'intérêts économiques. Il a mis en garde les investisseurs étrangers en démontrant que la situation était explosive au Brésil et que la lutte armée, seule forme d'expression laissée par le gouvernement à la population, pouvait rapidement aboutir à des conditions révolutionnaires.

NOUVELLES DIVERSES

Le Tribunal correctionnel de Lausanne a condamné à deux ans de prison (moins 148 jours

de préventive), à la déchéance de la puissance paternelle et à cinq ans d'expulsion de Suisse, un manœuvre italien de 50 ans, reconnu coupable d'attentat à la pudeur sur sa propre fille. Il avait entretenu des relations avec son enfant il y a quatre ans, alors qu'elle n'était âgée que de 11 ans. Le tribunal s'est montré plus sévère que le procureur, qui avait requis dix-huit mois de prison. — Lors d'une agression à main armée commise mardi après midi, à la filiale de Friick (AG) de la Caisse d'Epargne Argovienne, le fondé de pouvoir de cette agence, M. Paul Weiss, 40 ans, de Kaisten, a été abattu par un inconnu. Le malfaiteur s'est enfui, sans rien emporter, dans une voiture rouge. — A Oberrieden (ZH),

c'est un inconnu qui a fait irruption dans une entreprise construisant des bateaux. Après avoir assommé l'employé, il s'est enfui en emportant une somme de 600 fr. — Un financier genevois, propriétaire d'un château au pied du Jura vaudois, inculpé d'abus de confiance, a été arrêté mardi. En 1966, il avait reçu une somme de 20 000 dollars de la part d'un étranger habitant Paris et s'était engagé à faire frapper des pièces d'or, d'argent et de bronze pour commémorer le couronnement du roi du Burundi. Le roi ayant été renversé, il n'y eut pas de couronnement. L'étranger avait demandé de se voir rendre les 20 000 dollars, mais il y eut contestation. Le financier d'origine genevoise a été écroué.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENEVE
SECTION RIVE DROITE ET RIVE GAUCHE: Réunion des comités.
COMMISSION ELECTORALE CANTONALE.
COMMISSION D'URBANISME ET D'HABITAT.

20 h. 30, chez Luisoni, rue de Saint-Jean 92.
SECTION DE LANCY: Assemblée générale.
SECTION RIVE GAUCHE CAMPAGNE: Assemblée générale.
BUREAU DU COMITE DIRECTEUR.
CAUCUS DU CONSEIL MUNICIPAL.

secrétariat du PSG.
CANTON DE VAUD
RENEVS: Assemblée ordinaire.
MONTREUX: Assemblée générale ordinaire.
PRILLY: Séance de groupe du C. C.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Défaite suisse... ET RAPPEL DE JOUEURS

LJUBLJANA. - La tournée des hockeyeurs suisses dans les pays de l'Est s'est terminée par un véritable échec.
C'est sévère, mais ce sera peut-être salutaire. Car les responsables de notre équipe nationale avaient déjà établi un plan, hier, en cas de défaite.

tre, nous verrons aux Mèlèzes, dimanche, en fin d'après-midi, l'équipe suisse avec un nouveau visage.
Pour l'instant, on ne sait pas quels seront les rappels qui seront effectués ce matin, car rappels il y aura.
Un fait est certain: au départ de La Chaux-de-Fonds pour les pays de l'Est, aucun membre du quatuor directeur de l'équipe suisse Jones-Pelletier-Frutschi-Ryser ne prévoyait une telle déroute.

LUIGI RIVA REJOUE

Pour la première fois depuis son accident du 31 octobre lors du match Autriche-Italie, à Vienne (fracture de la jambe), Luigi Riva a joué un match d'entraînement avec son club, Cagliari. Riva n'a joué que pendant une demi-heure et il a paru en excellente condition physique.

Saint-Imier en première ligue

Saint-Imier (entraîné par Martini) a battu Guin par 4-1 en match de promotion. Les Jurassiens sont ainsi promus en première ligue.
En match retour des demi-finales de la coupe d'Europe des champions, à Gaevle, ZSKA Moscou, tenant du trophée, a battu Brynaes Gaevle, champion de Suède, par 5-4 (3-1, 1-1, 1-2). ZSKA Moscou est qualifié pour la finale sur le score total de 11-6.

attention... enfants



PROGRAMMES

RADIO
Mercredi 24 février 1971
SOTTENS. - 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous - «Les deux Orphelins», feuilleton.
TV ROMANDE
Mercredi 24 février 1971
16.45 Jardin de romarin. 17.05 Cinq à six des jeunes. 18.00 Téléjournal.
TV FRANÇAISE
Mercredi 24 février 1971
1re chaîne. - 17.30 TV scolaire. 18.30 Dernière heure. 18.35 Vivre au présent. 18.55 Journal des faits. 19.00 Actualités régionales. 19.25 Rien que la vérité. 19.45 Télésoir. 20.15 «Une Autre Vie», feuilleton. 20.30 Les Frères Jacques. 21.40 Rose des vents. 22.35 Patinage artistique. 23.15 Télémiting. 2e chaîne. - 17.30 TV scolaire. 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Colorix. 19.30 24 heures sur la II. 20.30 Dossiers de l'écran - «Marthe Richard au Service de la France», film. 22.30 Débat. 23.30 24 heures dernière. 3e chaîne. - 17.30 TV scolaire. 18.00 Hockey sur glace. 19.45 Pour la jeunesse. 2e chaîne. - 14.30 Aujourd'hui, madame. 15.10 Flipper le dauphin.

CANTON DE NEUCHÂTEL ET JURA BERNOIS

Pour nos ateliers de BIENNE et de SAINT-IMIER nous cherchons

DÉCOLLETEURS QUALIFIÉS sur visserie d'horlogerie

DÉCOLLETEURS CAPABLES sur pièces d'horlogerie et d'appareillage

OUVRIÈRES pour travaux de visitage et d'atelier

MANŒUVRES comme aides-décolleteurs pouvant être formés sur le métier

Pour décolleteurs complets: salaire au mois après courte période d'essai.

Caisse de retraite et toutes prestations sociales.

Faire offres à PAUL DUBOIS S.A., 2610 SAINT-IMIER. Discrétion assurée.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

LA DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS cherche, pour compléter l'effectif de son personnel:

SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ: MANŒUVRES pour les réseaux extérieurs

MONTEURS DE LIGNES AÉRIENNES SERRURIERS pour le montage de stations transformatrices

MONTEURS ÉLECTRICIENS APPRENTIS MONTEURS ÉLECTRICIENS Durée: 4 ans

SERVICE DU GAZ: INSTALLATEURS SANITAIRES pour service extérieur

APPRENTIS INSTALLATEURS SANITAIRES Durée: 3 ans

ADMINISTRATION GÉNÉRALE: UN APPRENTI DE COMMERCE Durée: 3 ans

Avantages sociaux. Entrée selon entente.

Les offres manuscrites devront être adressées à la direction des Services industriels, rue du Collège 30, à La Chaux-de-Fonds, qui donnera tous les renseignements utiles, ou par téléphone: (039) 21 11 05.

POLICE CANTONALE DES ÉTRANGERS

AVIS IMPORTANT A TOUTES LES PERSONNES QUI ONT A LEUR SERVICE OU QUI LOGENT DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Selon arrêté du Conseil fédéral du 20 janvier 1971, les employeurs et les logeurs qui occupent ou hébergent des ressortissants étrangers ont l'obligation d'annoncer tous les départs à la police des habitants de la commune dans les huit jours.

Police cantonale des étrangers: H. KNUS

Circulan
Une cure efficace!
Circulan vous soulage et combattra avec succès les troubles circulatoires!

DEPARTEMENT DE JUSTICE
MISE AU CONCOURS
Un poste de geôlier adjoint aux prisons de La Chaux-de-Fonds est mis au concours.

LIVRES
d'occasion tous genres anciens et modernes Achat, vente échange - Librairie, place du Marché tél 22 33 72.

tabac
AMSTERDAMER

ARTICLES HYGIÉNIQUES
Marques: Victorix, dz. 8 fr.; Durax, dz 7 fr.; Silvertex dz 5 fr. Expédition rapide et discrète contre remboursement ou paiement au CCP 80 433 96. E. SCHNEIDER, case post. 121, 8024 Zurich.

THÉÂTRE ABC, Serre 17 La Chaux-de-Fonds
Samedi 27 février, à 20 h. 30
George Dandin ou LE MARI CONFONDU de MOLIÈRE avec LES TRÉTEAUX DU CHATEAU (La Tour-de-Peilz)

Dimanche 28 février (veille du 1er mars), à 15 h. 30 et à 20 h. 30
Lundi 1er mars, à 15 h. 30
L'ORCHESTRE TYPIQUE ROUMAIN
Frunza Verde Dir. Constantin PAVELESCU UN ÉVÈNEMENT MUSICAL EXCEPTIONNEL

La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants
Neuchâtel
Tél. (038) 25 49 92

Abonnez-vous à notre journal

ÉMILE GABORIAU
Le Dossier N° 113

Il y eut un long silence; enfin Prosper reprit:
Vous m'accablez, mon père, et cela au moment où j'ai besoin de tout mon courage, au moment où je suis victime de la plus odieuse machination.
Victime! fit M. Bertomy, victime!... C'est-à-dire que vous essayez de flétrir de vos insinuations l'homme honorable et bon qui a pris soin de vous, qui vous a accablé de bienfaits, qui vous avait assuré une position brillante, qui vous préparait un avenir inespéré. C'est assez de l'avoir volé, ne le calomniez pas.

Par pitié! mon père, laissez-moi vous dire...
Quoi! vous allez nier peut-être les bontés de votre patron? Vous étiez cependant si sûr de son affection, qu'un jour vous m'avez écrit, me disant de me préparer à faire le voyage de Paris pour demander à M. Fauvel la main de sa nièce. Était-ce donc un mensonge?...
Non, répondit Prosper d'une voix étouffée, non...
Il y a un an de cela; vous aimiez Madeleine, alors, du moins vous me l'écriviez...
Mais je l'aime, mon père, plus que jamais; je n'ai jamais cessé de l'aimer.
M. Bertomy eut un geste de méprisante pitié:
Vraiment! s'écria-t-il. Et la pensée de la chaste et pure jeune fille que vous aimiez ne vous arrêtaient pas au seuil de la débauche. Vous l'aimiez!... Comment donc osiez-vous, sans rougir, vous présenter devant elle en quittant les flétrissantes compagnies qui étaient les vôtres?
Au nom du ciel! laissez-moi vous expliquer par quelle fatalité Madeleine...
Assez, monsieur, assez. Je sais tout, je vous l'ai dit. J'ai vu votre patron hier. Ce matin, j'ai vu votre juge, et c'est à sa bonté que je dois d'avoir pu pénétrer jusqu'à vous. Savez-vous que

j'ai dû, moi, me laisser fouiller, déshabiller presque, pour entrer ici. On pensait que je vous apportais une arme.
Prosper n'essayait plus de lutter. Il s'était laissé tomber, désespéré, sur le tabouret de sa prison.
J'ai vu votre appartement et j'ai compris votre crime. J'ai vu des tentures de soie à toutes les portes et des tableaux à cadres dorés le long de tous les murs. Chez mon père, les murs étaient blanchis à la chaux, et il n'y avait qu'un fauteuil dans la maison, celui de ma mère. Notre luxe, c'était notre probité. Vous êtes le premier de la famille qui ayez eu des tapis d'Aubusson; il est vrai que vous êtes le premier voleur qui se soit trouvé dans notre famille.
A cette dernière insulte, le sang afflua aux joues de Prosper; cependant il ne bougea pas.
Mais il faut du luxe maintenant, poursuivait M. Bertomy, s'animant et s'exaltant au bruit de ses paroles; il faut du luxe à tout prix. On veut l'opulence insolente et le faste du parvenu avant d'être parvenu. On entretient des maîtresses qui portent des mules de satin doublées de cygne, comme celles que j'ai vu au pied de votre lit, et on a des domestiques en livrée. Et on vole! Et les banquiers en sont venus à n'oser

plus confier à personne la clé de leur caisse. Et tous les matins, quelque vol inattendu couvre de boue des familles honorables...
M. Bertomy s'arrêta brusquement; il venait de s'apercevoir que son fils paraissait hors d'état de l'entendre.
Brisons là, reprit-il, je ne suis pas venu ici pour vous faire des reproches, je suis venu pour sauver, s'il se peut, quelque chose de notre honneur, pour empêcher qu'on imprime notre nom dans les journaux judiciaires, parmi les noms des voleurs et des assassins. Levez-vous et écoutez-moi.
A la voix impérieuse de son père, Prosper se dressa tout d'une pièce. Tant de coups successifs le réduisaient à cet état d'insensibilité farouche du misérable qui n'a plus rien à redouter.
Avant tout, commença M. Bertomy, combien vous reste-t-il encore des trois cent cinquante mille francs que vous avez volés?
Encore une fois, mon père, répondit l'infortuné avec un accent d'affreuse résignation, encore une fois, je suis innocent.
Soit, je m'attendais à cette réponse. Ce sera donc notre famille qui réparera le préjudice causé par vous à votre patron.

(A suivre.)

GENÈVE

Les centres de loisirs et leur animation
Réponse du Conseil d'Etat à une interpellation socialiste

Au cours de la séance du Grand Conseil de samedi matin, A. Chavanne, conseiller d'Etat, a répondu à l'interpellation de J.-P. Thorel sur divers points relatifs aux centres de loisirs et à leur animation.

Le Conseil d'Etat s'est référé à ses réponses aux interpellations antérieures, et notamment à la lettre adressée au Conseil administratif de la ville de Genève. Il constate que depuis 1967 les centres de loisirs s'ouvrent de manière toujours plus large aux adultes de tous âges. Fait significatif, le centre des Pâquis se dénomme Maison pour tous, celui de

Carouge Centre de loisirs et de rencontres, celui de la Jonction Maison de quartier. D'une manière générale, on peut dire que tous les centres sans exception se mettent à la disposition de la population dans son ensemble.

PARTICIPATION DES ADULTES

La participation des adultes aux centres de loisirs revêt les formes suivantes:

- a) fréquentation d'adultes à l'occasion de débats d'intérêt général organisés par le centre (conférences, manifestations artistiques, etc.);
- b) mise à disposition des locaux

et de l'équipement du centre à des groupements ou à des sociétés de quartier;

c) prise de responsabilités directe de certains parents dans l'organisation d'activités destinées à la jeunesse;

d) organisation d'activités prévues spécialement pour des personnes d'un certain âge.

Bien que les textes légaux et réglementaires limitent actuellement l'aide de l'Etat aux activités de mineurs dès l'âge de la scolarité obligatoire, les autorités cantonales sont favorables à cette ouverture des centres à la population tout entière.

Une révision de la loi sur l'Office de la jeunesse sera prochainement soumise au Grand Conseil. A cette occasion, des dispositions légales régissant le Service des loisirs de la jeunesse pourraient être harmonisées avec la politique actuelle d'ouverture des centres de loisirs à toute la population.

FORMATION PROFESSIONNELLE DES ANIMATEURS

Celle-ci est assurée, à Genève, par l'Ecole d'animateurs dans le cadre de l'Institut d'études sociales. Des contacts étroits existent entre la direction de l'Office de la jeunesse, le Service des loisirs, d'une part, et l'école d'autre part. La formation s'étend à trois ans et permet d'obtenir un diplôme d'animateur socio-culturel.

Au sujet des salaires, il faut rappeler que l'Etat ne rétribue pas les animateurs, mais qu'il verse aux associations une subvention pouvant représenter tout ou partie des salaires de leurs animateurs; à ce propos, il faut relever que les conditions salariales ont été améliorées.

La question de la prévoyance des animateurs a déjà préoccupé le Conseil d'Etat, qui ne peut que répéter qu'il souhaite que ce problème soit résolu dans un proche avenir.

Le problème de l'insuffisance des effectifs du personnel éducatif des centres permet aussi de souligner la progression numérique enregistrée.

Les centres ont commencé leur activité avec un animateur; puis l'engagement d'un animateur en second s'est révélé très tôt indispensable. Dans certains centres, un troisième sera nécessaire.

L'interpellateur a développé d'intéressantes considérations sur la réunion, sous un même toit, de divers équipements et services de caractère social et culturel. De l'avis du Conseil d'Etat, ce regroupement relève au premier chef de la volonté des communes. D'autre part, cette question est en train d'être examinée par la sous-commission des équipements sociaux, dépendant de la Commission permanente de coordination des services sociaux publics et privés.

Le problème d'un regroupement des centres de loisirs et des centres médico-sociaux a été débattu avec les représentants des communes; mais l'on a constaté que les avis étaient très partagés.

A défaut d'un regroupement souhaité par J.-P. Thorel on assiste déjà à une rencontre des travailleurs sociaux ou des techniciens impliqués à l'échelon local.

Le Conseil d'Etat est conscient de l'évolution des centres de loisirs comme de la volonté de recherche et d'innovation des conseils de gestion et des animateurs. Il soutient les efforts entrepris tout en souhaitant que s'instaure un dialogue suivi et sincère entre toutes les parties intéressées.

Au terme de cette réponse, J.-P. Thorel s'est déclaré satisfait de la réponse du Conseil d'Etat. L. P.

CELA INTÉRESSE LES PÊCHEURS

La Commission cantonale de la pêche tient à préciser qu'en vertu de la méthode d'étalement adoptée, plusieurs mises à l'eau de truites de mesure auront lieu en cours de saison. Suite à la nouvelle réglementation, il est demandé à tous les pêcheurs de prêter attention aux modifications qui sont intervenues.

En ce qui concerne le canal de Saint-Loup s/Versoix, il doit être considéré comme un ruisseau d'élevage et par conséquent interdit à la pratique de la pêche.

Pour terminer, il y a lieu de préciser que la date d'ouverture des rivières genevoises, fixée au samedi 6 mars 1971, à 6 h. 30, coïncide avec celle des parcours limitrophes vaudois et français (départements de l'Ain et Haute-Savoie).

« Tripotages » autour des HLM ?

A la suite des questions posées dans notre numéro du 10 février sous le titre: « Ceux qui se sucent! » un lecteur nous donne les précisions suivantes:

● Il est de notoriété publique que les immeubles HLM, vides de locataires, offerts à la vente par voie d'annonces, sont ceux de la S.I. LALALP, dont l'administrateur est M. B. Dupont, fils de M. E. Dupont, ancien conseiller d'Etat...

● La S.I. LALALP est formée par un groupe d'entrepreneurs des métiers de la construction...

● Les acheteurs seraient la SIP, la Brasserie du Cardinal et la caisse de pension d'une entreprise à succursales multiples (CASC)... etc.

● Des entrepreneurs intéressés disent que les administrateurs leur ont affirmé que la vente des immeubles ne pouvait pas — en raison de la loi Dupont — donner lieu à une prise de bénéfice...

Cependant, dans certains milieux généralement bien informés, on émet de sérieux doutes sur une opération « blanche » pour tout le monde.

Ces précisions, quoique intéressantes, laissent en suspens la question principale qui consiste à empêcher quiconque de tripoter sur les immeubles HLM.

Notre informateur souhaite que la question soit évoquée au Grand Conseil. Pourquoi pas ? H.

Avant une importante séance du Conseil municipal

- Les 930 000 fr. pour le Grand-Théâtre
- Le parking souterrain de Cornavin

Le Conseil municipal de la ville de Genève est convoqué pour mardi 2 mars, à 20 h. 30, dans la salle du Grand Conseil.

L'AMÉNAGEMENT DES GROTTES

Depuis le temps que l'on en parle à la veille de chaque renouvellement des autorités municipales, il serait temps qu'enfin l'on s'achemine dans la voie de la réalisation avec la question des Grottes. C'est pourquoi les communications que fera le Conseil administratif au début de la séance sont attendues avec impatience.

Les autres questions importantes seront d'une part la proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi d'un préavis favorable au projet de construction d'un parking souterrain à Cornavin et, d'autre part, le retour de cette autre proposition de crédit de 930 000 fr. pour des travaux dits de sécurité au Grand-Théâtre,

qui est, cette fois, accompagnée d'explications plus complètes que précédemment.

Des crédits pour des constructions et l'achat d'immeubles ou de parcelles seront proposées pour un montant de 24 millions. Pour une partie, il s'agit de nouvelles propositions du Conseil administratif, et pour la seconde partie ce sera sur le rapport de commissions qui ont examiné des propositions antérieures.

Une innovation, pour la première fois, sauf erreur de notre part, une proposition d'ouverture d'un crédit en vue d'un capital de garantie pour la saison d'été du Casino-Théâtre est faite pour un montant de 21 000 fr.

A la fin de l'ordre du jour, notons encore la motion d'Y. Parade (soc.) sur la circulation et le stationnement et la réponse du Conseil administratif à l'interpellation de J. Brulhart (soc.) sur les centres de loisirs.

ANIMAUX EN PÉRIL

En raison du succès de son action, le Comité pour le sauvetage des phoques à Genève a décidé d'étendre son activité à la protection de toutes les espèces animales en voie de disparition. C'est dans le but de faire mieux connaître ses activités qu'il avait convié, le vendredi soir 19 février 1971, au Musée d'histoire naturelle, ses membres sympathi-

pour que soit toléré plus longtemps l'inqualifiable massacre auquel nous assistons. Et ce ne sont, hélas, pas que les phoques, mais aussi les grands félins tachetés qui sont menacés d'une destruction certaine autant que rapide.

Les intérêts financiers sont si puissants que des centaines de milliers de messages de protestation adressés au



Cliché prêté par le Comité d'action pour le sauvetage des phoques / Genève.

sants ainsi que tous les amis de la nature à assister à une soirée d'information illustrée d'excellents films.

M. P. Lang, de la TV suisse, ouvrit la séance par un exposé consacré au problème des phoques.

De nos jours, grâce aux informations de la presse et de la radio, il n'est plus personne qui n'ait, un jour ou l'autre, entendu évoquer la pénible question du massacre des phoques au Canada. Le film qui suivra prouvera qu'il était fort possible, par des méthodes scientifiques bien organisées, de sauvegarder l'équilibre de la nature par la création de réserves ainsi que par une information générale encore plus poussée que jusqu'ici.

C'est déjà au niveau de l'éducation à l'école qu'il faudra entreprendre, sans tarder, de redresser une situation qui devient réellement alarmante. Trop d'espèces ont déjà été effacées totalement de la surface du globe

Gouvernement canadien sont restés jusqu'ici sans effet.

Le film principal, concernant le problème des phoques, apportera la preuve tangible que rien de ce qui a été dit et écrit à ce sujet n'était exagéré comme certains ont cherché à nous le faire croire.

La seule arme pour lutter contre le monstrueux massacre des phoques et autres animaux à fourrure (ocelots, panthères, tigres, etc.), c'est de convaincre les femmes de ne plus porter ces fourrures obtenues par des moyens d'une cruauté indigne d'une civilisation qui se prétend évoluée.

L'espoir demeure, car il a été aussi observé que la jeunesse d'aujourd'hui, dont on dit bien souvent (à tort) qu'elle est insensible, a parfaitement saisi l'importance du problème; et c'est même parmi les jeunes que semblent se manifester les signes: les plus évidents d'une saine réaction. Marecl Bischof.

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE GENÈVE
Rue de la Mairie 37 Eaux-Vives Tél. 35 91 50
Bureaux ouverts de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Samedis, dimanches et jours fériés, de 9 h. à 12 h.
EN CAS DE DÉCÈS
Formalités gratuites
S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus

OFFRES D'EMPLOI

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE VOIRIE ET NETTOIEMENT VILLE
OFFRE D'EMPLOI
Une inscription est ouverte en vue de l'engagement d'un
chef mécanicien
(selon statut contrôleur mécanicien)
pour diriger l'atelier de mécanique autos et camions du dépôt central du Service de la voirie et nettoyage ville
NOUS DEMANDONS:
— être en possession d'un certificat fédéral de capacité de mécanicien en automobile;
— aptitudes à diriger un atelier de mécanique;
— être apte à entretenir un nombreux parc de véhicules;
— être de nationalité suisse;
— âge maximum: 45 ans.
NOUS OFFRONS:
— un emploi stable;
— un salaire correspondant aux qualifications demandées;
— un travail varié et intéressant dans des installations modernes;
— prestations sociales étendues.
Les offres accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées au Département des travaux publics, génie civil, bureau du personnel ouvrier, case postale, 1211 GENÈVE 3. Toutes les offres seront traitées confidentiellement.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE VOIRIE ET NETTOIEMENT VILLE
OFFRE D'EMPLOI
Une inscription est ouverte en vue de l'engagement d'un
chef des ateliers
(selon statut mécanicien chef d'atelier)
pour les ateliers du dépôt central du Service de la voirie et nettoyage ville
NOUS DEMANDONS:
— être en possession d'un certificat fédéral de capacité de mécanicien ou de mécanicien en automobile;
— aptitudes à diriger de nombreux ouvriers de professions diverses;
— être à même de coordonner le travail entre divers ateliers;
— être apte à diriger l'entretien d'un nombreux parc de véhicules;
— être de nationalité suisse;
— âge maximum: 45 ans.
NOUS OFFRONS:
— un emploi stable;
— un salaire correspondant aux qualifications demandées;
— un travail varié et intéressant dans des installations modernes;
— prestations sociales étendues.
Les offres accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées au Département des travaux publics, génie civil, bureau du personnel ouvrier, case postale, 1211 GENÈVE 3. Toutes les offres seront traitées confidentiellement.

VAUD

LES DOSSIERS OUVERTS

Pour finir, ils n'étaient plus que trois...

A plusieurs reprises, nous avons déjà eu l'occasion d'ouvrir le dossier des instituts d'enseignement de la programmation pour dénoncer certains de leurs pratiques qui paraissent pour le moins douteuses.

Il a suivi l'an dernier pendant plusieurs mois l'un de ces cours organisés par une entreprise de la place, spécialisée dans ce genre de formation. Son inscription a été enregistrée dans les délais les plus brefs.

maturément vous a-t-il permis de bénéficier d'une remise sur le coût total de l'écolage?

- Pas du tout. Nous sommes tous contraints de verser les 2500 fr., même celui qui n'a pratiquement pas eu l'occasion d'apprendre quelque chose.

- Durant ce cours, avez-vous pu vous familiariser avec un ordinateur? - Ces cours étaient plutôt orientés vers la théorie. Toutefois, nous avons pu approcher un ordinateur mis à notre disposition par un grand centre commercial.

- Est-ce que l'institut a promis de vous trouver un emploi après les cours? - On me l'a dit le premier jour, lors de la signature du contrat.

- Un diplôme sanctionne pourtant ce cours?

- D'accord. Pourtant, avec ce papier, on ne peut rien entreprendre. C'est du folklore. Il n'a aucune valeur sur le marché de l'emploi.

- On nous a également dit que, sitôt après le cours, nous pourrions trouver des emplois bien rémunérés allant jusqu'à 2000 fr. par mois pour commencer.

- Et maintenant, vous devez payer 150 fr. par mois pour rien?

- Oui, j'en ai encore jusqu'au mois de novembre à payer ces mensualités. Mais au moins cette expérience va me servir de leçon.

Il y a, semble-t-il, suffisamment de preuves à la charge de ces entreprises sans scrupules pour que l'on se décide à prendre un certain nombre de mesures qui puissent protéger efficacement ceux qui se confient à elles afin de les mettre à l'abri de tout abus.

K. Sch.

Lausanne: A la VPOD

Vendredi dernier, la section lausannoise de la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD), a tenu son assemblée générale annuelle à la salle des XXII Cantons, sous la présidence de Charles Genaine, président du Conseil communal.

L'assemblée a entendu les rapports du président, du caissier et des vérificateurs des comptes. Ces trois rapports furent approuvés à l'unanimité.

C'est également à l'unanimité qu'elle renouvela sa confiance au bureau du comité qui reste composé de Charles Genaine, président, Francis Christinat, secrétaire, et Jean-François Martin, caissier.

Joseph Villat, secrétaire romand VPOD, fit un exposé sur l'évolution des salaires et l'augmentation du coût de la vie. Compte tenu de l'accélération de l'indice à la consommation, prévus d'ailleurs par les organes officiels suisses, tant par le Conseil fédéral que l'OFIAMT, les revendications de salaires du personnel communal affilié à la VPOD pourront être de l'ordre de 6 à 7%, avec un minimum garanti.

Trois problèmes qui seront abordés cette année encore avec les autorités lausannoises sont; le treizième mois de salaire, la situation des retraités qui sont les premiers à pâtir de l'inflation et la révision du règlement pour le personnel de l'administration communale.

Une large discussion suivit cet exposé fort bien documenté et l'assemblée fit confiance aux dirigeants lausannois de la VPOD pour qu'ils mènent à bien avec la Municipalité les tractations qui auront lieu avec cette autorité.

Enfin, l'assemblée a enregistré avec satisfaction que la question de l'introduction d'un ordinateur dans l'Administration communale sera débattue au sein même du personnel et que le nouveau service d'organisation et d'informatique, récemment créé par l'autorité municipale et qui est confié à M. A. Ducret, procédera à une ample information sur cet important problème.

Notons que cette assemblée générale annuelle se déroula en présence des camarades Alfred Bussey, conseiller national et directeur des Finances, Henri Lavanchy, vice-président au Tribunal du district de Lausanne, et Henri Jaton, membre du Comité central de la VPOD.

COMME UNE PEAU DE CHAGRIN

Ces défections peuvent s'expliquer aisément. En effet, l'école a fermé ses portes pendant plus de deux mois, et cela sans motif apparent. La période des études, initialement fixée à une année, s'est donc rétrécie comme une peau de chagrin.

Enfin, l'assemblée a enregistré avec satisfaction que la question de l'introduction d'un ordinateur dans l'Administration communale sera débattue au sein même du personnel et que le nouveau service d'organisation et d'informatique, récemment créé par l'autorité municipale et qui est confié à M. A. Ducret, procédera à une ample information sur cet important problème.

Notons que cette assemblée générale annuelle se déroula en présence des camarades Alfred Bussey, conseiller national et directeur des Finances, Henri Lavanchy, vice-président au Tribunal du district de Lausanne, et Henri Jaton, membre du Comité central de la VPOD.

Enfin, l'assemblée a enregistré avec satisfaction que la question de l'introduction d'un ordinateur dans l'Administration communale sera débattue au sein même du personnel et que le nouveau service d'organisation et d'informatique, récemment créé par l'autorité municipale et qui est confié à M. A. Ducret, procédera à une ample information sur cet important problème.

GENÈVE

COLLABORATION INTERUNIVERSITAIRE GENÈVE-LAUSANNE DES CHIMISTES À DORIGNY.

La chimie telle qu'elle est enseignée et dans le cadre de ses recherches propres est un vaste domaine. Il ne faut donc pas s'étonner si dans cette science les spécialistes se retrouvent entre eux, sans ignorer d'ailleurs les problèmes contigus.

Personnellement, j'ai arrêté au mois d'octobre. A ce moment-là, l'effectif de ma classe s'est réduit à cinq personnes. Je sais que par la suite deux autres ont également renoncé.

Le fait d'avoir quitté l'école prématurément vous a-t-il permis de bénéficier d'une remise sur le coût total de l'écolage?

Au Conseil communal de Chavannes-près-Renens

Réuni vendredi pour sa première séance de l'année, le conseil, sous la présidence de M. H. Pittier (rad.), a liquidé un copieux ordre du jour.

Communications municipales. - La nouvelle salle de gymnastique du centre scolaire nord est à la disposition des écoliers. Quatre sociétés locales en font déjà bon usage.

Préavis. - Quatre préavis municipaux furent examinés puis adoptés après le préavis favorable des commissions.

1. Autorisation de plaider dans le procès qui oppose la Municipalité et M. P.-E. Piguet au sujet de la radiation du plan d'alignement de l'avenue de la Gare.

2. Crédit extra-budgétaire de 270 000 fr. pour la transformation intérieure de l'ancienne Ecole de céramique récemment achetée à l'Etat de Vaud.

3. Vente d'une parcelle de 2500 mètres carrés à la fabrique W. Leu pour l'extension de l'usine au prix de 95 fr. le mètre carré avec promesse de l'acquéreur de céder gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement futur de la rue de la Mouline.

4. Admission à la bourgeoisie de M. Tibor Viragh, ressortissant hongrois.

Divers. - Quelques propositions individuelles d'ordre local.

DANS MON CALEPIN

CLIV Il n'est pas question, au vu d'entorses commises contre les règles de la vie sociale, de restaurer - ou de maintenir - un monde dans lequel le formalisme règne en maître, cachant des défauts que l'on critique seulement chez les autres; ni de prôner de nouveau l'avènement et le commandement d'une seule élite, tous les gens extérieurement devant se contenter d'être des esclaves et d'obéir.

que l'on soit, de maintenir des exigences dans tous les domaines de la vie quotidienne quand on sait et qu'on a expérimenté leur utilité indéniable. Non pour l'amour d'elles, ni surtout par goût de la supériorité, mais parce que le monde en a besoin et que, vu les progrès technologiques constants, les besoins en maîtrise de soi, en concentration, en précision augmenteront toujours.

Il est surtout nécessaire de ne pas tomber dans la veulerie et dans la démagogie, en cédant trop vite aux pressions, qui ne sont souvent que celles de minorités hurlantes aussi peu raisonnables et sincères qu'elles crient plus fort.

Bernard GYGI.

Allô-z-Anne!

Du jaune au rouge

Afin d'assurer la sécurité des piétons, une installation de signalisation lumineuse a été mise en service récemment au carrefour de la Blécherette. Après une période de mise au point, il a été décidé de supprimer le signal vert de cette installation et de n'utiliser dorénavant, pour les automobilistes, plus que le feu jaune, clignotant et fixe, et le feu rouge, que le piéton commande en pressant sur un bouton prévu à cet effet.

A tous les élus...

Dans un appel pathétique, le Conseil des communes d'Europe, qui rassemble aujourd'hui près de 100 000 collectivités locales, invite tous les élus locaux et régionaux à rejoindre ses rangs et à mener avec lui le combat quotidien pour une Europe fédérale au service de l'homme et de la paix.



ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Le poste de

chef de service de la police administrative

au Département de la justice, de la police et des affaires militaires

est mis au concours ensuite de la retraite de son titulaire.

Exigences: études juridiques complètes, au minimum licence en droit.

Traitement hors classe à convenir.

Entrée en fonctions: 1er juillet 1971.

Les offres doivent être adressées jusqu'au 12 mars 1972 au chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, rue Cité-Devant 12, à Lausanne, auquel tous les renseignements complémentaires peuvent être demandés.

CINÉMAS LAUSANNOIS

A. B. C. T. 22 35 52-53 14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans Première vision Eastmancolor - Parlé français Un western superviolent qui écrase tous les précédents!

Bel-Air Tél. 23 53 12 14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 18 ans Première Le port de Hambourg, sa mauvaise réputation! Ses vices! Sa prostitution!

Athénée Tél. 23 24 12 14.15, 16.30, 18.45, 21.00 18 ans Première suisse Serge Reggiani, Jeanne Moreau, Simone Signoret, M. Bouchet, Ch. Vanel

Bourg Tél. 22 86 22 FERMÉ pour RÉNOVATION

Atlantic T. 22 11 44-45 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Première suisse - 2e semaine L'affaire Gabrielle Rüssler, la dernière bombe cinématographique de Cayatte

Capitole Tél. 22 51 32 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Première vision Vous rirez de bon cœur en venant voir LA MAISON DE CAMPAGNE

Colisee Tél. 32 51 25 15.00, 17.00, 20.30 16 ans Une reprise hors série! Le chef-d'œuvre de Gillo Pontaccorvo qui obtint le Lion d'Or au Festival de Venise!

Métropole Tél. 23 62 22 14.30, 17.00, 20.30 16 ans Samedi, nocturne à 23.00 Première suisse - 2e semaine FANTASIA CHEZ LES PLOUCS

Eldorado Tél. 22 16 12 14.30, 17.00, 20.30 16 ans DERNIER JOUR Le film le plus extraordinaire jamais réalisé par le maître du «suspense» Alfred Hitchcock

Palace Tél. 22 15 30 13.45, 15.30, 17.15, 19.00, 20.30 7 ans Réalisé par Walt Disney, d'après Rudyard Kipling LE LIVRE DE LA JUNGLE

Georges V. Tél. 23 43 31 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans Première suisse - 5e semaine Jean-Louis Trintignant dans le dernier Claude Lelouch LE VOYOU

Romandie Tél. 23 47 44 14.30, 20.30 16 ans 2e semaine En première - Parlé français Après «Le Docteur Jivago», le nouveau chef-d'œuvre de David Lean LA FILLE DE RYAN

Lido Tél. 23 21 44 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans Première - Derniers jours Après «Accident» et «Secret Ceremony» le nouveau chef-d'œuvre de J. Losey DEUX HOMMES EN FUITE

Corso-Renens Tél. 34 00 35 RELACHE Des jeudi: 20.30 16 ans UN PISTOLET POUR CENT CERCUEILS

AU PROCÈS DES BÉLIERS: Mon-Repos ne veut pas s'encombrer de martyrs

(Suite de la première page)
M^e Pasche, avocat :
— Avez-vous vu un député appuyer la tête d'un Bélier sur un pupitre en le tenant par la nuque ?
M. Perrin :
— Oui.

Incapable d'un acte vil

L'un après l'autre, les témoins de moralité vont dresser les portraits des accusés qui apparaissent tous comme d'honnêtes citoyens acquis à la cause autonomiste du Jura.

Pour M^e Boinay, juge à la Cour d'appel bernoise à Porrentruy, P. Grimm est un garçon loyal, dynamique et fougueux, mais incapable d'un acte vil.

Que pense ce magistrat du groupe Bélier ?

— Il a l'intention de provoquer une solution au problème jurassien. J'estime qu'une telle organisation a sa raison d'être. Elle évite sans aucun doute une guerre clandestine et elle empêche les excès. Les membres du mouvement Bélier sont aussi conscients, disciplinés.

B. Varrin est actuellement gérant d'un centre collecteur de céréales. M. Crevoisier, agriculteur à Porrentruy, le connaît très bien puisque c'est lui qui lui a offert la place. Il le considère comme un parfait gentilhomme. Quant à l'avocat A. Cattin de Saignelégier, il a parlé de l'accusé J.-P. Beuret comme d'un jeune, amoureux du pays, plein d'enthousiasme mais incapable de bassesse.

L'industriel J. von Allmen, également de Saignelégier, a pris comme associé G. Roy qui figure aujourd'hui sur la liste des accusés. Son employeur le qualifie de sincère, de généreux et comme un homme ayant le sens des droits et des devoirs.

Professeur à l'Université de Neuchâtel, M. M. Erard a eu, il y a quelques années, parmi ses étudiants, Jean-Claude Montavon devenu entretemps licencié en sciences économiques. Que pense-t-il de lui ?

— Je vais vous raconter un fait: on a voulu retirer à Montavon sa bourse d'études en raison de ses idées politiques sur le Jura. Lésé, il aurait pu exploiter cette injustice. Mais il ne l'a pas voulu. Il a même déconseillé

à ses camarades d'entreprendre une quelconque campagne en sa faveur. Ceci situe bien la personnalité de J.-C. Montavon qui a en plus, des connaissances approfondies des problèmes de sa région.

« Il a de l'entrain, mais ce n'est pas un entraîneur » a déclaré B. Cattin, jeune agriculteur qui est venu témoigner pour A. Houlmann. M. Citherlet, maître tailleur à Courfaivre est le dernier témoin de moralité à être entendu. C'est lui qui va faire la description du caractère de G. Chénal, « un garçon qu'il fait bon rencontrer ».

Les coaccusés convoqués par le tribunal non pas pour comparaître mais pour témoigner, ont, eux aussi, fait défaut.

Un réquisitoire pour le moins inattendu

« Bafouer l'autorité, c'est faire justice soi-même, troubler l'ordre établi revient à faire violence. » C'est en ces termes que le représentant romand du procureur de la Confédération a commencé son réquisitoire. M. Heim a ensuite fait une analyse détaillée du

groupe Bélier, soulignant en passant la conviction politique et la foi patriotique de ses membres. Il a par ailleurs, dénoncé ses actions qui risquent selon lui, d'amener des gens moins scrupuleux à en faire de même ce qui peut aisément laisser penser que ça ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Le procureur a encore déclaré en substance: « Nous pouvons comprendre leur comportement, mais nous ne pourrions admettre qu'ils s'expriment par la subversion. Ce mot vous fait sourire, messieurs de la défense. A travers ces actes, je vois surtout un abus criard des énormes facilités que nous offrons nos traditions de liberté et nos mœurs pacifistes.

Le procureur reprend point par point les chefs d'accusation dont se sont rendus coupables les neuf Béliers qui ont participé soit à l'occupation de la préfecture de Delémont, soit à l'intrusion au Palais fédéral ou même pour certains les deux à la fois.

Sept accusés encourrent une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans, pour divers délits dont l'atteinte à l'ordre constitutionnel et la violation de domicile. Le ministère public va aussi mettre l'accent sur certaines déclarations faites par les leaders du groupe qui ont manifestement prôné, d'après lui un durcissement de leur position allant jusqu'à un appel à la violence. S'il retient le délit d'atteinte à l'ordre constitutionnel, c'est la condamnation du mouvement, qui devient illicite. Le procureur va-t-il s'engager aussi loin ?

— Les accusés valent mieux que leurs méchants propos. Je n'ai donc plus la conviction que l'ordre constitutionnel a vraiment été mis en danger ni qu'ils l'auraient délibérément recherché. J'abandonne ces délits.

Visiblement, en prenant cette décision, M. Heim n'a surtout pas voulu accabler les accusés qui seraient devenus pour beaucoup des espèces de martyrs. En conséquence il requiert les peines suivantes:

J.-M. Bilat: 300 fr. d'amende.
Ch. Ackermann: 500 fr. d'amende.
J.-P. Beuret: 10 jours d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.
G. Chénal: 20 jours d'emprisonnement et 300 fr. d'amende.
Même peine pour G. Roy.
A. Houlmann: 10 jours d'emprisonnement complémentaire.

Enfin, pour B. Varrin et J.-C. Montavon, le procureur propose pour chacun trois mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende. Pour P. Grimm, il demande un mois d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende.

Le sursis peut être accordé à tous les accusés sauf pour Houlmann et Grimm.

On devrait les remercier

Pour le défenseur de P. Grimm et de B. Varrin, M^e A. Baumgartner, avocat à Lausanne, le groupe Bélier a réussi à canaliser les énergies, car les jeunes, à un moment donné, devenaient bouillants dans le Jura. Il ajoute que ce mouvement ne cherche pas à détruire, mais à construire en essayant de convaincre la foule, car il ne suffit plus de répandre des tracts et d'écrire des articles dans les journaux pour réveiller le peuple. L'avocat insiste sur les sentiments pacifistes des Béliers. Il va demander pour ses deux clients un jugement d'apaisement, c'est-à-dire l'acquiescement. « Plutôt que de les condamner, il faudrait les remercier ! » s'est exclamé M^e Baumgartner.

On avait l'impression hier soir que tout le procès venait de se dégonfler comme une baudruche. L'un des avocats de la défense l'a dit autrement: « C'est une montagne qui n'a même pas accouché d'une souris. »

Aujourd'hui, la suite des plaidoiries. Puis ce sera le jugement attendu avec intérêt. Mais déjà on ne retient plus son souffle comme avant. La bombe est devenue un pétard mouillé. Pour en être sûr, toutefois, il faut attendre le verdict.
K. Sch.

« DEMAIN TON AVENIR »: LE SOUCI DU CHOIX D'UN MÉTIER

A. CHAVANNE: L'HABILITÉ MANUELLE EST AUSSI PREUVE D'INTELLIGENCE

Lundi en fin d'après-midi a eu lieu à la Salle du Faubourg de Saint-Gervais (Genève) le vernissage de l'exposition « Demain ton avenir », organisée par la direction des cinq écoles professionnelles genevoises, en collaboration avec l'Office de l'orientation professionnelle. Le but poursuivi est de fournir des suggestions aux élèves qui, au moment de la fin de leur scolarité, doivent choisir une profession. On notait la présence d'A. Chavanne, chef du Département de l'instruction publique, et de MM. R. Uldry, directeur de l'Office de l'orientation professionnelle, A. Della Santa, directeur de l'Union du corps enseignant, Ph. Dubois, directeur de l'Enseignement secondaire, etc. L'allocution d'A. Chavanne, prononcée pour la circonstance, situe les soucis de notre temps quant au choix d'un métier dans l'industrie ou dans l'artisanat. Il a tenu tout particulièrement à mettre en évidence l'intérêt de ce choix: entre le métier technique ou manuel que les parents pourraient faire pour leurs enfants et avec eux, selon leurs possibilités et leurs goûts.

Certes, a déclaré le magistrat socialiste, la situation des travailleurs manuels paraît aujourd'hui encore peu satisfaisante. L'« Annuaire statistique de la Suisse » révèle que le gain horaire moyen de l'ouvrier qualifié, en 1969, n'était que de 7 fr. 30 — ce qui correspond à un salaire de quelque 1400 fr. par mois — alors que celui de l'employé qualifié était de 2021 fr. ! De plus, trop souvent, le statut de l'ouvrier est inférieur à celui de l'employé (maladie, paie mensuelle et, surtout, assurance vieillesse). Mais le choc provoqué par l'initiative Schwarzenbach a fait prendre conscience du danger de confier de nombreuses tâches de production aux seuls travailleurs étrangers, danger pouvant conduire à des catastrophes économiques. Par conséquent, un des éléments essentiels de la méfiance des parents à l'égard des métiers « manuels » pourrait se résorber lentement; on pourra honnêtement conseiller à des adolescents de choisir des métiers où la rémunération et le statut auront été élevés au niveau des métiers de bureau.

Bien des possibilités s'ouvrent aux jeunes gens à la fin du Cycle d'orientation. Les écoles techniques (comme d'ailleurs l'École supérieure de commerce) non seulement forment des

professionnels pouvant gagner tout à fait honorablement leur vie dès la fin de leurs études s'ils le désirent, mais leur permettent également d'entrer dans les diverses facultés de notre Université, après certains examens complémentaires qui, dans la quasi-totalité des cas, sont réussis.

Personnellement — et ce n'est pas parce que j'ai eu le plaisir de professer pendant plus de vingt ans au Technicum — je suis convaincu que beaucoup d'adolescents bien doués pour les math et pour les sciences et, d'autre part, intéressés par l'application concrète de leurs connaissances dans les moteurs, les équipements, les recherches industrielles, trouveront à l'École technique supérieure, bien équipée à Genève, un lieu d'études passionnantes.

De nombreux métiers manuels sont également proposés aux jeunes, soit par la formation à plein temps dans des écoles publiques, soit par l'apprentissage dont la formule classique: théorie à l'école, pratique chez le patron, doit être modifiée. En raison de la diversité croissante et de la difficulté correspondante de tous les processus nécessités par les nouveaux matériaux, les nouveaux appareils, l'école doit porter un intérêt croissant à la formation pratique (apprentissage combiné). Nous espérons aussi que les

règlements d'application prochains de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle augmentent d'une manière considérable la part de culture générale dans la formation des apprentis; c'est en effet la conclusion absolument nécessaire du principe posé par tous les spécialistes de la formation professionnelle: les jeunes ouvriers qui entrent aujourd'hui dans le monde du travail devront continuellement apprendre des notions nouvelles s'ils veulent rester dignes de leur métier. Et ceci vaut pour les filles comme pour les garçons — en espérant bien entendu qu'un effort tout particulier sera fait pour améliorer les salaires et le statut des ouvrières qualifiées.

Pour beaucoup d'élèves qui ont supporté avec difficulté l'enseignement trop livresque de nos écoles, qui prennent peu d'intérêt aux jeux d'une abstraction même élémentaire, l'entrée en métier, la rencontre avec la matière à dominer, que ce soit le bois, l'acier, les textiles, les cheveux ou la cuisine, peuvent donner un sens nouveau à leur vie, en les dotant d'un centre d'intérêt tout neuf qu'ils n'auraient pas trouvé dans des études plus traditionnelles. L'habileté «manuelle» est une forme de l'intelligence qui ne le cède à nulle autre. Nous sommes persuadés que, dans le monde de demain, tous ces travailleurs seront mieux honorés et qu'ils retrouveront le rang auquel leur donne droit leur importance dans la vie économique.

Tous les élèves des classes de 9^e du Cycle d'orientation visiteront l'exposition qui est ouverte jusqu'au 6 mars 1971, du lundi au samedi, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 19 h. Le mercredi et le vendredi, l'ouverture est prolongée jusqu'à 20 h.

Signalons enfin que le montage de cette exposition a été dirigé par M. J. Hainaut, doyen de l'École professionnelle pour l'industrie et l'artisanat.
L. P.

Postes britanniques: cinquième semaine de grève



La grève des postiers britanniques est entrée dans sa cinquième semaine et aucune solution ne semble en vue pour l'instant. On voit ici une foule de grévistes rassemblés devant le Parlement britannique, lundi soir, pour défendre leur position.

AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

(Suite de la première page.)
Les offices d'orientation professionnelle peuvent donc toujours diriger, en toute conscience, les plus brillants élèves vers cette carrière si importante pour le maintien du régime du « great old party ».

Heures d'ouverture des magasins

Avec le sens de l'actualité qui le caractérise, M. Muret (POP) développera une interpellation sur les heures d'ouverture et de fermeture des

magasins. Son texte fort souple concluait: « Nous demandons au Conseil d'Etat s'il est disposé à entreprendre immédiatement et à mener à chef dans les plus brefs délais l'étude d'une réglementation à l'échelle cantonale de ces heures de fermeture et d'ouverture. »

Le Conseil d'Etat répondra ultérieurement à cette question pourtant fort simple. Faut-il que dans ce canton, on semble encore souvent vivre à l'heure bernoise.

Willy BRANDT.

LA REVUE DES ÉVÉNEMENTS DU MONDE

BRUXELLES: OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE JUIVE

La conférence mondiale des communautés juives pour la défense des Juifs de l'URSS s'est ouverte mardi, à 16 h., au Palais des congrès de Bruxelles, en présence de quelque 800 délégués représentant les communautés et organisations juives d'une cinquantaine de pays. Dans son discours inaugural, M. Schachter, président de la Conférence juive des Etats-Unis, a souligné l'importance de cette réunion sans précédent dans l'histoire du judaïsme mondial. C'est, en effet, la première fois qu'une conférence aussi largement internationale réunit les représentants de tous les secteurs et courants laïques et religieux de la diaspora et ceux d'Israël et du sionisme officiel.

Les organisateurs de la conférence se défendent énergiquement de vouloir, comme on le leur reproche du côté soviétique, faire le procès de l'URSS. Ils déclarent se placer sur le terrain des droits de l'homme, et non pas sur celui de la politique.

GRÈCE: UN NOUVEAU MOUVEMENT CLANDESTIN

Un nouveau mouvement clandestin d'extrême gauche vient de voir le jour en Grèce. Ce mou-

vement, « Jeunesse hellénique antidictatoriale », a fait parvenir une circulaire aux correspondants de presse étrangers à Athènes, annonçant sa création et précisant son programme. La circulaire indique que les membres du mouvement ont désigné leur chef, un certain colonel Porphyris. Quant à l'action du mouvement, elle est divisée en deux phases. D'abord, ses membres se livreront à des actes de sabotage et d'incendie et à des attentats à l'explosif contre des personnalités appartenant au régime actuel et leurs collaborateurs. Ensuite, dans une deuxième phase, « préliminaire à un soulèvement armé », les membres du mouvement auront à perpétrer des « exécutions, enlèvements et actions armées » contre « les membres de la junte et leurs collaborateurs. »

RAPPROCHEMENT SINO-JAPONAIS ?

M. Chou En-lai, premier ministre chinois, a reçu mardi après-midi pendant deux heures, M. Fujiyama, ancien ministre japonais des Affaires étrangères et chef du groupe interpartis réemment formé au Parlement de Tokyo pour appuyer une politique de rapprochement avec la Chine populaire. Les observateurs dans la capitale chinoise relèvent que cet entretien a été exceptionnellement long et qu'il est intervenu

peu de temps après l'arrivée de M. Fujiyama à Pékin, ce qui tendrait à confirmer l'impression selon laquelle l'ancien ministre a réussi à se faire reconnaître par Pékin comme un « interlocuteur valable » représentant d'un important secteur de l'opinion japonaise favorable à l'établissement de relations diplomatiques avec la Chine.

A. BREFFORT EST MORT

L'auteur de la comédie musicale « Irma la Douce », le journaliste français Alexandre Breffort est mort à son domicile parisien à l'âge de 69 ans. Après avoir exercé quatorze métiers différents, dont ceux de camelot, débardeur, représentant en machines à écrire et chauffeur de taxi, Breffort trouva sa voie en 1933. Entré comme journaliste au « Canard enchaîné » il écrivit une série d'histoires drôles, ironiques, pleines de verve, parfois autobiographiques, qui lui valurent le Prix Alphonse Allais. Mais ce fut avec « Irma la Douce » qu'il atteignit la célébrité.

AFIN DE PROPULSER LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT SUR LA VOIE DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Au moment où s'ouvre la nouvelle réunion de la Conférence du désarmement, la République

fédérale d'Allemagne (RFA), s'est déclarée prête à encourager toute solution qui soit de nature à rendre plus proche l'objectif d'un désarmement équilibré et soumis à un contrôle suffisant. En faisant cette déclaration à Genève, le délégué de la RFA auprès des organisations internationales, M. S. Schnippenkoetter, a ajouté que la RFA, qui n'est pas membre de la Conférence du désarmement, était prête à participer à un échange de renseignements sismiques qui faciliterait le contrôle d'un arrêt total des essais d'armes nucléaires.

Face au problème de l'interdiction des armes biologiques et chimiques, la République fédérale d'Allemagne rappelle qu'elle a « renoncé en 1954, sous une forme obligatoire en droit international, à fabriquer des armes automatiques, biologiques et chimiques » et qu'elle « porte un intérêt particulier à une solution globale de ces questions ».

Espérons que les gouvernements, qui participent à la réunion de la Conférence du désarmement, s'inspireront de cette prise de position du gouvernement que préside le socialiste W. Brandt, pour tenter enfin d'arriver à des résultats concrets que la population du monde attend depuis la création déjà bien lointaine de cette décevante conférence.
E. M.